



Tableau des limites de bruit

Ordonnance no. 2

Règlement RRVM B-3

Niveaux maximum de bruit normalisé permis (Leq dBA Fast)		
Lieu	Heure	Niveau
Chambre à coucher	23h - 7h	38
Chambre à coucher, Salle de séjour	19h - 23h	40
Salle de séjour	23h - 7h	40
Chambre à coucher, Salle de séjour	7h - 19h	45
Autres parties	En tout temps	45
Bureau dans lequel le public n'est ordinairement pas reçu	En tout temps	45
Bureau dans lequel le public est ordinairement reçu	En tout temps	50
Atelier ou local utilisé à des fins de fabrication, de réparation ou d'entretien	En tout temps	55
Chambre à coucher d'un hôpital ou établissement analogue dans lequel les patients séjournent	19h - 7h	38
Chambre à coucher d'un hôpital ou établissement analogue dans lequel les patients séjournent	7h - 19h	45
Autres parties d'un hôpital ou établissement analogue dans lequel des patients séjournent	En tout temps	45
Parc, cour ou terrain servant à des fins de récréation, sport ou campement	23h - 7h	50
Parc, cour ou terrain servant à des fins de récréation, sport ou campement	7h - 23h	60
Bureaux ou locaux commerciaux sonorisés	En tout temps	70
Locaux ordinairement utilisés pour la danse et musique (mesuré à 3m ou plus des hauts-parleurs ou des instruments de musique)	En tout temps	98